

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 08/12/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LEBOUUC, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,
Date d'affichage : 08/12/2023	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 8	
Votants : 13	

Absents excusés :

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LEBOUUC

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°123/2023

Nomination des agents recenseurs et fixation des indemnités pour effectuer le recensement de la population en 2024

Mme Pendrigh Colette, 1^{ère} adjointe, présente l'organisation du recensement qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Mr Barbelette Jean-Luc et Mr Marochain Christian ont accepté de mener cette opération sous la direction de Mme Pendrigh.

Elle indique que nous devons valider en conseil municipal leur nomination et fixer les indemnités pour cette mission.

Après étude, il est proposé de rémunérer ces personnes de la façon suivante :

- feuille de logement : 1,00 €
- bulletin individuel : 1,20 €
- frais de déplacement : forfait de 200,00 €
- 1/2 journée de formation : 35,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la nomination de Mr Barbelette Jean-Luc et Mr Marochain Christian et la proposition de rémunération ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le

Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

